

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Nombre de Conseillers**En exercice : 29**Présents : 23**Pouvoirs : 06**Excusé : 00**Absent : 00**Qui ont pris part**à la délibération : 28*SEANCE DU 6 MAI 2024Date de convocation : 29 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le six mai à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

Présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel - M. TOULOUSE Christian - Mme VIENOT Véronique – Mme DEMIERRE Colette - M. VINCENT Romain - M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie - M. QUENET Xavier - Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice - M. FONTANA Alain - M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – Mme ASNARD Marjorie - Mme SAUQUET Adeline – M. DEZERAUD Philippe - M. LE PEN Jean-Ronan - M. CALMET Pierre – M. SAUVAT Sébastien - Mme ROCHE Mathilde.

Pouvoir : - Mme DEFAUX Catherine donne pouvoir à M. VINCENT Gilles – M. BLANC Romain donne pouvoir à Mme ESPOSITO Annie – Mme LABROUSSE Sylvie donne pouvoir à M. MARIN Michel – M. FRANCESCHINI Damien donne pouvoir à M. TOULOUSE Christian – M. CLAVE Denis donne pouvoir à M. DEZERAUD Philippe – Mme MONTAGNY Nolwenn donne pouvoir à M. CALMET Pierre

Excusé :Absent :Secrétaire de séance : Mme ROCHE Mathilde

5. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS NON COMPLET – SERVICE D'AFFECTATION POLICE MUNICIPALE

Monsieur le maire explique à Mesdames et Messieurs les membres du conseil municipal qu'il convient de créer un poste à temps non complet de 20 heures hebdomadaires (57.14%).

Les missions dévolues à ce poste sont actuellement exercées par un agent vacataire (distribution du Mandréen, encaissement des droits de place notamment).

Or, les missions qui autrefois étaient occasionnelles deviennent permanentes. Par conséquent, il n'est plus possible d'établir un contrat de vacation destiné uniquement aux actes déterminés, ponctuels et non permanents.

Aussi, il est proposé de créer un poste d'adjoint technique territorial (IB 388-558) à temps non complet (20 heures – 57.14%).

Le poste pourra être pourvu par la voie statutaire ou à défaut par la voie contractuelle.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le maire ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;

DECIDE A L'UNANIMITE

D'autoriser Monsieur le maire à créer ledit poste

Signé : Le Maire,

Gilles VINCENT